

Le 10 avril 2025

Mesdames et Messieurs les Représentants au Conseil d'administration,

La présente communication porte sur la proposition suivante: **Rapport du Président-République du Costa Rica: Programme en faveur d'une agriculture durable et compétitive au Costa Rica (CSMART)**, soumise à l'approbation du Conseil d'administration selon la procédure de défaut d'opposition (LOT).

Nous avons reçu une demande d'un représentant au Conseil d'administration tendant à ce que la proposition susmentionnée soit débattue à la cent quarante-quatrième session du Conseil d'administration. Conformément à la procédure de défaut d'opposition énoncée dans le document [EB 2019/126/R.48/Rev.2](#), approuvé par le Conseil à sa cent vingt-sixième session, la proposition en question sera débattue à ladite session du Conseil. Par conséquent, la proposition sera transférée de la page « LOT » à la page « EB 144 » de la plateforme interactive réservée aux États membres.

Veuillez agréer, Mesdames et Messieurs les Représentants au Conseil d'administration, les assurances de ma très haute considération.



La Secrétaire du FIDA
Claudia ten Have

Représentantes et représentants au Conseil d'administration
du Fonds international de développement agricole
et destinataires de copies pour information